

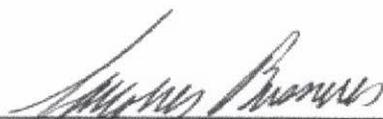
## AVIS PUBLIC

**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ QUE :**

Le « RÈGLEMENT NUMÉRO 216-20 RÉGISSANT SUR LES MODALITÉS DE LA PRISE EN CHARGE PAR LA MRC ROBERT-CLICHE DES SYSTÈMES DE TRAITEMENT TERTIAIRE AVEC DÉSINFECTION LORSQUE LE MOYEN DE DÉSINFECTION EST LE RAYONNEMENT ULTRAVIOLET » a été adopté le 14 octobre 2020.

Toute personne intéressée à prendre connaissance du présent règlement peut s'adresser au directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC Robert-Cliche au 111-A, 107<sup>e</sup> Rue à Beauceville ou aux endroits respectifs de chaque municipalité desservie par la MRC.

**Donné à Beauceville ce 26<sup>e</sup> jour d'octobre, deux mille vingt.**



---

Jacques Bussièrès,  
Directeur général & secrétaire-trésorier

---

### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné(e), Caroline Gobeau, Directrice générale  
de la municipalité de St-Alfred, certifie avoir publié l'avis public ci-haut, en  
affichant une copie à chacun des endroits désignés par le Conseil, le 27 octobre entre  
8:30 et 16:30 heures.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 28 octobre 2020



---

Signature